



# TUNISIA

**56EME SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION  
DE LA FEMME  
(NEW YORK, 27 FEVRIER-9 MARS 2012)**

**DECLARATION DE MME SIHEM BADI,  
MINISTRE DES AFFAIRES DE LA FEMME ET DE LA  
FAMILLE DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE**

**DEBAT GENERAL**

**CHECK AGAINST DELIVERY**

**Mme. la Présidente,**

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser, au nom de la Tunisie, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la 56<sup>ème</sup> session de la Commission de la Condition de la Femme.

Je remercie M. le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon, pour la qualité de ses rapports traitant notamment du renforcement du pouvoir économique des femmes, de l'autonomisation de la femme et de la libération des femmes et des enfants pris en otages lors de conflits armés.

Je tiens également à saluer les efforts louables déployés par Mme Michelle Bachelet, depuis sa nomination à la tête de l'entité «ONU-Femmes», en faveur de la promotion des droits fondamentaux des femmes, de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, notamment à travers le renforcement de la coordination et de la coopération entre «ONU-Femmes» et les autres entités onusiennes, comme le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

La Tunisie souscrit pleinement aux déclarations faites par l'Egypte, au nom du Groupe Arabe et par l'Algérie au nom du G 77 et de la Chine.

**Mme. la Présidente,**

Noyau vital dans l'édification de la famille et de la société d'une manière générale, de sa sauvegarde, de sa cohésion et de son évolution, la femme assume un rôle crucial dans la consolidation de la solidarité et de l'harmonie sociale. Elle veille notamment à l'éducation des enfants, à travers la transmission des valeurs morales aux nouvelles générations et à participer en même temps à la construction sociale et au développement intégral de

son pays. Toutefois et en dépit de ce rôle fondamental pour la famille, en particulier, et la société en général, la femme demeure malheureusement la plupart du temps et de par le monde la cible de toutes les formes d'inégalités, d'abus et de discrimination.

En situations de guerre ou de conflits armés, la femme est victime d'abus sexuels par le viol et l'humiliation, comme en témoigne le dernier rapport du Secrétaire Général sur la violence sexuelle dans les conflits armés. C'est le cas dans certaines régions du Continent africain ravagées par des crises et conflits de toutes sortes. En temps de paix, elle est surtout la cible de marginalisation économique, politique et de violences physiques. Elle est généralement affectée par la pauvreté, l'analphabétisme, le chômage, les pandémies et bien d'autres problèmes, particulièrement dans les pays pauvres et en développement.

**Mme. La Présidente,**

Certes, des efforts consentis aux niveaux national, régional et international ont largement contribué à l'amélioration de la situation des femmes dans le monde, mais la persistance des inégalités et des discriminations sexistes, exige davantage d'efforts et une véritable volonté politique ferme et soutenue, favorisant une participation active de la femme dans tous les domaines -économique, politique et social. Une participation à même de consolider son indépendance et qui lui permet de jouer pleinement son rôle dans le processus de développement. Une femme en bonne santé, éduquée et disposant d'un travail décent lui permettant de gagner dignement sa vie, constitue un gage d'équilibre social et de prospérité pour la communauté et le pays tout entier.

La Communauté internationale est également appelée à œuvrer en faveur d'un rôle actif de la femme dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix en l'impliquant, en tant que partenaire à part entière, dans les processus formels et informels de résolution des conflits et de négociations de paix. Rappelant qu'en octobre 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté une résolution innovatrice (1325) qui reconnaît que le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales exigent la participation des femmes aux processus ; Cette résolution dont mon pays a participé à son élaboration en sa qualité de membre non permanent du Conseil de Sécurité à cette époque, demandait, pour la première fois au Secrétaire Général des Nations Unies, d'augmenter le nombre de femmes parmi ses envoyés spéciaux à travers le monde afin de les impliquer directement dans les efforts internationaux de maintien de la paix et de la prévention des conflits et des crises de tous genres.

**Mme. la Présidente,**

Depuis son indépendance, la Tunisie s'est engagée dans une approche rationnelle favorisant la promotion de la femme, son émancipation totale et sa participation effective et active dans les différents secteurs de la vie politique, sociale et économique. Ainsi et quelque mois seulement après son Indépendance en 1956, mon pays a adopté le Code du Statut Personnel qui a libéré la femme tunisienne de certaines pratiques portant atteinte à sa personne en tant qu'être humain. Il s'agit d'une législation pionnière qui a permis à la femme tunisienne de bénéficier d'une véritable émancipation ayant donné lieu à l'émergence d'une société modérée, ouverte et moderne où femmes et hommes jouissent des mêmes droits. Notre pays a, depuis, adhéré à la majorité des conventions et protocoles internationaux favorisant l'émancipation de la femme et l'égalité des sexes.

Partant de sa conviction que les droits de la femme font partie intégrante des droits de l'homme, la Tunisie post-révolution a connu une consolidation des acquis de la femme tunisienne qui s'est traduite par deux importantes décisions à savoir, le retrait de toutes les réserves sur la CEDAW, et de l'adoption de la règle de la pleine parité sur les listes électorales. Cela illustre encore une fois la reconnaissance du rôle indéniable joué par la femme tunisienne durant la révolution du 14 janvier 2010 qui s'est associée, sans hésitation, au mouvement populaire pour les libertés, la dignité et l'égalité et ce, jusqu'à la chute de l'ancien régime qui n'a pas hésité, durant trois décennies de pouvoir despotique, à instrumentaliser les acquis de la femme tunisienne au seul et unique bénéfice de sa propre image.

La femme tunisienne et notamment celle habitant les régions ignorées de notre pays et qui a pris, aux côtés de l'homme, l'étendard de la révolution pour se révolter contre les injustices et les inégalités dans lesquelles elles étaient confinées par l'effet de la politique de marginalisation érigée en système de gouvernance par l'ancien régime, cette même femme s'engage aujourd'hui et sans réserve à asseoir ses acquis et à participer pleinement à la construction d'une Tunisie désormais tournée vers l'avenir et associant toutes ses forces vives dans un combat pour le développement intégral, où désormais, plus personne ne sera laissé pour compte et dans lequel tout un chacun, femme, homme de tous âges et de toutes conditions sociales auront chacun une part de responsabilité à assumer et un rôle à jouer.

**Mme. la Présidente,**

Je voudrais saisir cette opportunité pour réitérer l'engagement de la Tunisie de l'après 14 janvier 2010 dans toutes ses composantes sociales et ses forces vives ainsi que l'engagement du Gouvernement issu des élections démocratiques du 23 octobre 2011 à veiller au renforcement de l'intégration de la femme tunisienne, notamment dans les zones rurales, dans le circuit économique, à affermir sa position de partenaire actif dans le processus de développement, à conforter son accès aux postes de décision et à consolider sa participation citoyenne à la vie publique et politique dans une transition démocratique prometteuse.

**Mme. La Présidente,**

Au moment où nous consacrons aujourd'hui même notre débat et toute notre attention en direction de la condition de la femme dans ses différentes dimensions, l'on ne peut omettre d'avoir une pensée à toutes ces femmes qui ne savent peut être rien de notre importante rencontre ici même dans cet édifice qui incarne les valeurs universelles des droits de l'Homme, de la paix pour tous, car occupées à confronter les dures difficultés quotidiennes de survie; ces femmes poussées à l'exode par l'effet des guerres et des catastrophes naturelles , confinées dans des camps de réfugiés en Afrique et ailleurs ou encore abusées par une adversité qu'elles subissent et qu'elles n'auraient certainement pas choisie. L'on ne peut pas Mme . la Présidente ne pas penser à la femme palestinienne et à la femme syrienne du Golan occupé qui subissent les sévices de l'occupation israélienne dans ses pratiques les plus abjectes et les plus inhumaines. La femme palestinienne qui serait aujourd'hui âgée de 60 ans n'aurait en fait rien connu depuis sa naissance que la souffrance découlant tout simplement

de la négation par l'occupant de son statut d'être humain. Cette femme aura passé la plupart de sa vie à traverser des barrages interminables où elle est humiliée au quotidien, ou à fuir interminablement les bombardements répétitifs ou encore à pleurer et accompagner ses morts. C'est le quotidien douloureux de cette femme et de tant d'autres qui nous interpelle pour une attention accrue et non discriminatoire et une action internationale urgente.

**Mme la Présidente,**

Partant de sa forte conviction que la femme constitue un vecteur de développement et un véritable acteur dans l'édification d'une société ouverte, tolérante, équilibrée, solidaire et moderne, la Tunisie est, aujourd'hui, déterminée à redoubler d'efforts en vue de consolider davantage les acquis de la femme et garantir à jamais l'égalité et les droits de tous les Tunisiens et de toutes les Tunisiennes à une vie politique et sociale émancipée et digne.

Je vous remercie.